

POM 71 2018.RRGR.730

Motions d'ordre

Version 1

Le 06.06.2019 / CDA

Permettre aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s sans possibilité de retour de travailler

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Sancar (Les Verts)	Déplacer la motion Sancar intitulée « Permettre aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s sans possibilité de retour de travailler » (point 71), afin qu'elle puisse être traitée avec la seconde lecture de la Li LFAE. En effet, lors de la première lecture de la Li LFAE (point 24), le 6 juin 2019, une proposition similaire de M. Köpflü concernant l'article 16, alinéa 5 (nouveau) a été renvoyée à la commission compétente. Au vu des similitudes, il est logique de traiter la motion Sancar avec cette proposition en seconde lecture.	+	